résulter de leur résistance à une union législative et du fait d'imposer un aussi dispendieux que le sera celui-ci, un projet aussi plein d'éléments de discorde et de dissolution, au peuple du Canada. Si la population du Bas-Canada, comparativement faible en nombre, ayant le gouvernement pour l'aider, persiste dans son refus d'accorder au peuple du Haut-Canada ce à quoi il a droit, et ce qui ne peut faire aucun tort à aucune autre partie du pays, elle verra peut-être que le peuple de ces provinces prendra la même attitude qui a mis en danger la chambre des lords en Angleterre, et que cette attitude produira le même résultat,mais alors il sera trop tard pour demander ou offrir des conditions. (Ecoutez! écoutez!) L'hon. proc. gén. du Haut-Canada n'aurait pas dû laisser étouffer la libre expression des opinions des membres de cette chambre, comme il le fait maintenant. Le gouvernement aurait dû permettre la discussion de l'amendement dont j'ai donné avis, ainsi que de celui qui a pour but de faire soumettre la question au peuple. Peut-être a-t-on pensé que la motion qui devait être faite par l'hon. député de Peel (M. J. H. CAMERON) atteindrait aussi bien ce but ; mais cela est impossible, parce qu'elle ne doit être faite qu'après que les résolutions auront été votées. Après que la chambre se sera prononcée en faveur des résolutions, les représentants deviennent les guides du peuple. Le peuple doit nous guider; mais nous le guiderons en paraissant prononcer notre opinion, d'avance, en faveur d'une union fédérale, bien que je sois convaincu qu'une majorité, ou au moins une respectable minorité de cette chambre ne soit pas en faveur du projet qui nous est soumis, et la plupart de ceux qui ont parlé se sont prononcés en faveur d'une union législative. Si le projet est imposé à la chambre et au pays au moyen de cette motion de la question préalable, aucun amendement ne pouvant être enregistré, il ne paraîtra pas aux autorités impériales qu'il existe contre le projet un aussi grand mécontentement que celui que l'on sait exister réellement, et il ne lui apparaîtra pas, non plus, qu'aucun autre projet aurait pu être plus satisfaisant pour le peuple, en donnant une plus grande stabilité de gouvernement, l'économie dans l'administration, et les moyens de maintenir notre connexion avec la mèrepatrie par des liens plus forts que l'on ne pourra en oréer avec un gouvernement fédéral. Pour ces raisons, M. l'ORATEUR, je

répète que je regrette sincèrement que l'hon. proc.-gén, du Haut-Canada ait été induit à faire la motion qui a été placée entre vos

mains. (Applaudissements.) L'Hon. M. McDOUGALL-Je no suis pas surpris, M. l'ORATEUR, que les honmessieurs qui sont opposés à la politique du gouvernement sur cette question, et qui désirent la faire rejeter, éprouvent un peu de désappointement en voyant la ligne de conduite adoptée par le gouvernement et annoncée aujourd'hui. Mais je ne puis comprendre comment ceux qui sont partisans de cette politique, et qui désirent la voir triompher, puissent, à cette phase de la discussion, blamer la ligne de conduite que nous avons cru de notre devoir d'adopter. Nous avons déjà discuté cette question pendant près de quatre semaines, et jo suis convaincu qu'aucun membre de cette chambre ne niera que, depuis une dizaine de jours, cette discussion s'est traînée lourdement; que les hon. messieurs de l'autre côté de la chambre ont montré une aversion marquée à la continuer.

L'Hon. A. A. DORION-Non! non!

L'HON M. McDOUGALL.—L'hon. monsieur dit que non; mais le fait est que des ajournements ont été proposés plusieurs fois très à boune heure, et même à neuf heures et demi, parce que personne n'était prêt ou disposé à parler contre la mesure.

L'Hon. A. A. DORION—Cela n'a eu lieu qu'une seule fois, et c'était en consiquence de l'indisposition de l'hon. député de

Brome (M. DUNKIN).

L'Hon. M. McDOUGALL-L'hon. monsieur se trompe. Dans une autre occasion, l'hon. député d'Hochelaga lui même a proposé l'ajournement à bonne heure, parce que ses amis n'étaient pas prêts à continuer la discussion, et les hon. membres qui étaient en faveur du projet ont été plusieurs fois obligés de parler, lorsqu'ils n'étaient pas disposés à le faire, afin d'employer le temps et de faire marcher la discussion. Eh bien, M. l'ORATEUR, l'hon. proc.-gén du Haut-Canada a dit à la chambre hier, dans des termes sur la signification des quels persoune ne pouvait se tromper, que le gouvernement croyait de son devoir de profiter de tous les expédients parlementaires pour arriver aussi promptement que possible à constater l'opinion de cette chambre sur cette question Aujourd'hui, la chose a été répétée, et il a été donné de bonnes et suffisantes raisons pour justifier cette démarche Les